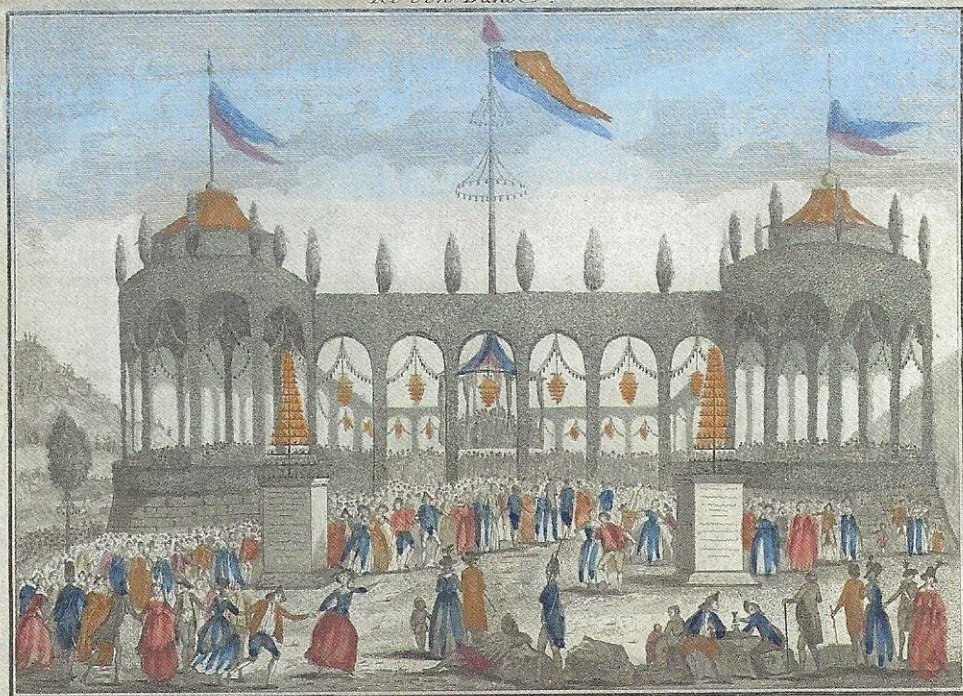


Ici l'on Danse?



Vue de la Decoration et Illumination faite sur le Terrain de la Bastille pour le jour de la Fête de la Conspiration Française le 14 Juillet 1790.

A Paris chez J. Chouveau Rue St Jacques pres la Fontaine St Severin aux N° 267.

Le premier 14 juillet à Joigny

ARCHIVE

Le 14 juillet 1790, le maire de Joigny, Antoine-Joseph-André Senan prononce un discours :

«Mes chers compatriotes et frères,

Nous sommes rassemblés pour rendre grâce à l'Etre supérieur, dans le temple de la liberté, d'avoir brisé nos fers, sauvé l'Empire Français, et pour couronner nos hommages par l'auguste cérémonie qui doit pénétrer tous nos cœurs de l'amour de la patrie. Nous allons prêter le serment solennel et sacré, d'être à jamais fidèles à la nouvelle Constitution, à la Nation, à la Loi et au Roi.

Jurons aussi avec la même sincérité, de coopérer unanimement à notre fidélité respective, de vivre tous en frères, en amis, dans la plus douce égalité, et la plus précieuse harmonie.

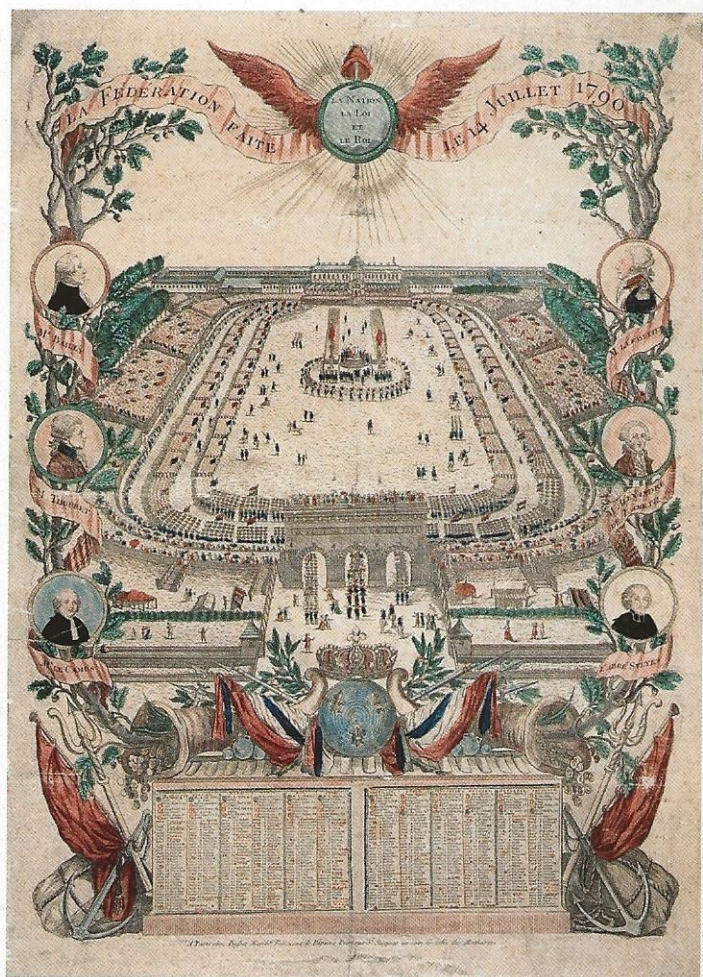
Loin de nous toute espèce de ressentiments ! Que chacun dans l'état et la position où des circonstances momentanées l'ont placé s'honore d'entretenir la paix et l'union si nécessaires au bonheur commun. Enfin, ne connaissons ni envie, ni ridicule dédain vis-à-vis des uns et des autres. Bannissons aussi désormais jusqu'aux moindres propos séditieux. Ils occasionnent des haines,

et ne peuvent qu'en avilir leurs auteurs ; mais j'en suis convaincu, mes chers Compatriotes, vos âmes généreuses sensibles ont déjà devancé cette amicale exhortation. Oui Joigny, ma chère Patrie, va s'empres-
ser de donner à toute la Nation, l'exemple des mœurs les plus pures et de la concorde la plus parfaite. C'est là mon unique vœu, mes Frères ; s'il est exaucé, ce jour mé-

morale pour tous les Français, sera sans doute le plus beau de ma vie.

Et vous, honnêtes et braves Militaires Citoyens de Royal-Bour-
gogne, dont les peines, les soins et la prudence ont efficacement contribué à maintenir la tranquillité parmi nous, agréez je vous prie au nom de mes concitoyens l'hommage de notre reconnaissance.»







Serment de La Fayette, 14 juillet 1790.

La Fête de la Fédération à Joigny, 14 juillet 1790*

ARCHIVE

Extrait du Registre des délibérations des 7 et 14 juillet

Ce jourd'hui 7 juillet 1790, le conseil général, assemblé à l'hôtel de ville à sa manière accoutumée, assisté du greffier ordinaire et en présence de l'un de nous faisant fonction de procureur de la commune :

« Sur l'exposé de M. le maire (F.Sudan), qu'en raison de la fédération des gardes nationales en la ville capitale le 14 juillet de ce mois, pour le serment civique à prêter, lequel serment doit être fait dans cette ville

tant par la garde nationale que par le régiment qui est en quartier, il serait convenable de donner, ledit jour, une lutte militaire tant aux soldats dudit régiment qu'à la garde nationale et à laquelle les officiers seront invités ;

Sur quoi, MM. ont arrêté qu'à l'issue du serment civique il sera donné une lutte militaire aux frais de la commune ;

Arrêté que, relativement à la cérémonie de la fédération qui doit

*Paru dans L'Echo de Joigny, n°44, 1988.

se faire le 14 juillet prochain, dans le manège en tête du Mail, il sera préalablement célébré une messe en l'église de Saint-Thibaut à dix heures précises, et à laquelle messe seront invités la garde nationale, le régiment de Royal-Bourgogne en quartier en cette ville, MM. du district, les officiers de la justice et ceux de l'élection.

Arrêté qu'on partira de la dite église Saint-Thibaut, en ordre, pour se rendre dans le manège en tête dudit Mail ; que, le serment civique prêté, toute la troupe se rendra en l'église Saint-André pour y chanter le TE DEUM et qu'en sortant de la dite église, la garde nationale et le régiment déposeront leurs armes pour se rendre à la lutte militaire préparée dans le Mail ; que, le mardi 13, à l'heure de huit du soir, il sera tiré trois boîtes pour annoncer la cérémonie du lendemain, que, pendant la messe, le dit jour 14, il sera tiré plusieurs boîtes ainsi que pendant la prestation du serment, et, qu'en fait, il sera enjoint à tous les habitants d'illuminer leurs croisées donnant sur les rues, à l'heure de neuf du soir.

Ce jourd'hui mercredi 14 juillet 1790, nous, maire et officiers municipaux, assemblés en commun, en présence du procureur de la commune et assistés du secrétaire ordinaire, à l'heure de neuf du matin :

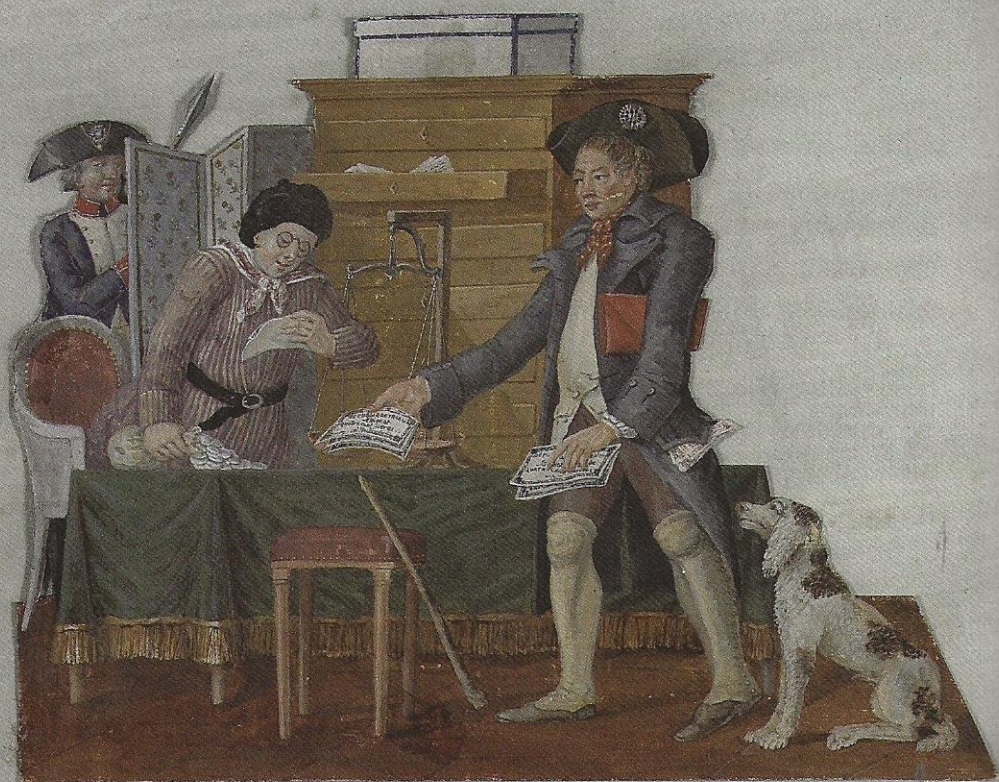
Sur les invitations par nous à eux faites pour resserrer de plus en plus les liens de fraternité qui doivent toujours tenir unis les citoyens d'une même commune, assurer et manifester autant qu'il en est en notre soumission, dévouement et vénération, tant pour la Constitution que l'Assemblée nationale donne à la France avec le plus cher des Rois, que pour le pacte fédératif qui se forme aujourd'hui dans la capitale de ce royaume, et qui doit aussi, ce même jour, se former dans toutes les provinces, villes et municipalités, conformément à l'arrêté de l'Assemblée nationale du 9 juin dernier, sanctionné par le Roi, se sont rendus et réunis audit autel commun et, tous ainsi assemblés et réunis, nous nous sommes ensemble transportés, à l'heure de dix du matin, au moins pour y entendre la messe et y invoquer l'assistance du Dieu tout puissant, la messe célébrée au bruit du canon, des tambours et d'une musique militaire et parmi les acclamations d'un peuple nombreux, il a été procédé à la réception du serment civique décrété par l'assemblée nationale et sanctionné par le Roi le 9 juin dernier, dont la formule a été à haute et intelligible voix prononcée à l'assemblée par M. le maire, d'après laquelle prononciation toute l'assemblée a juré d'être fidèle à la nouvelle Constitution, à la loi et au Roi et de maintenir de tout notre pouvoir les décrets

de l'Assemblée nationale sanctionnés par le Roi, et ont tous signés à la réserve d'un grand nombre qui ont déclaré ne le savoir :

Byot, curé de Saint-André; Laverue, prêtre de l'hôpital ; Hattier, curé de Saint-Jean ; J.-B. Lauriot, curé de Saint-Thibaut ; Le Franc, ancien prêtre de l'hôpital ; Pringnot, vicaire de Saint-Thibaut ; André, vicaire de Saint-Jean ; Huot, vicaire de Saint-Jean ; Barat, diacre ; frère Cajetan, gardien des Capucins ; Barnier, prêtre et aumônier de la garde nationale ;

Bontin, sanquaize ; Fromenton, diacre ; E. Boullard, président du district; Montmarin, chevalier de Saint-Louis et major de la garde nationale ; Fromentot, Cadet, administrateur du district ; Laitier, secrétaire du district ; E. Ferrand, chevalier de Saint-Louis ; Bourdois, commandant de la garde ; Badenier, Duchaussoy, Ferrand de Champvalon, Piochard de la Brûlerie père, Piochard de Pontigny, G. Pinteau, Elie Pinteau, Verny, musicien ; A. Ferrand et quantité d'autres. »





Les habitants des campagnes voudroient très cher leurs denrées pour des assignats, et venant à Paris les changer contre de l'argent.

Tentative d'émeute et rixe entre vigneron 6 février 1792*

ARCHIVE

Ce texte avait été recueilli par Monsieur le Chanoine Mégnien lorsqu'il préparait son article sur la Vigne et les Vignerons de Joigny.

L'EMEUTE

- 1- Des individus parcourent les vignes pour en faire sortir les ouvriers et les entraîner en ville.
- 2- Les cloches de chacune des paroisses de la ville sonnent pour augmenter l'attroupement et former l'assemblée, sans aucun ordre de la municipalité.
- 3- Rixe et voies de fait contre un particulier : Jean-Baptiste Perrier, qui est grièvement blessé dans les vignes.
- 4- Rassemblement assez considérable, dans les salles de l'Hôtel de Ville, d'ouvriers et citoyens sans armes, demandant que le prix de leur journée ordinaire soit augmenté (à 30 sols) ainsi que celui qu'ils entreprennent à la tâche dans les vignes (à 60 livres).
- 5- Motif donné pour cette augmentation des salaires : l'usage du papier (assignats) a fait élever le prix de toutes les denrées.

*Paru dans *L'Echo de Joigny*, n°25, 1978.

LA RIXE (d'après les dépositions)

Attaquants :

François Gromard, dit Baptiste, gendre Lecreux, surnommé Le Boeuf ; Claude Laurent, gendre Perreau, dit Court Campagne ;

Jean Lanceront, garçon ;

Jacques Robineau, gendre Bourgoin, dit Raveau ;

Savinien Robineau, soldat licencié par congé du ci-devant régiment de Conty Infanterie ;

Louis Rattier, fils mineur de Pierre, demeurant rue des Sureaux ;

Philippe Salmon, fils de Nicolas,

Attaqués :

Claude Honoré Perrier, blessé ;

Jean-Baptiste Perrier, son fils, blessé ;

Jacques Perrier, son frère, 20 ans ;

Jean Dorange, 30 ans, gendre Durand ; Mathias Lacour, 25 ans.

Témoins :

Honoré Philippe Durand, 16 ans, à la conduite des bêtes asines ; J.-Baptiste Clouet, 13 ans ;

Marguerite Lacour, 17 ans ;

Simon Sévenat, 34 ans ;

Jean Burat.

LES FAITS

Jean-Baptiste Perrier se trouvait à travailler dans les vignes du lieu-dit « Chaillot ».

Surviennent Jacques Robineau,

son frère Savinien, soldat en congé, le surnommé Court-Campagne, Jean Lançon, Baptiste Gromard, Louis Rattier, Philippe Salmon, qui disent à J.-B. Perrier ainsi qu'à son frère Jacques qu'ils quittent leur ouvrage. Déjà, une multitude de gens prennent le chemin de la ville. Par plaisanterie, disent-ils par la suite, ou pour forcer leurs hésitations, ils saisissent dans la hotte des deux frères, la moitié de leur pain.

« Venez avec nous, leur disent-ils, il faut se rassembler pour faire augmenter les journées et les ouvrages de vigne à la tâche. »

Puis ils s'en vont du côté de la Perrière rejoindre d'autres journaliers.

Une heure après, ils reviennent vers eux, armés cette fois de bâtons. Le Boeuf s'empare du tire-fumier (ou tire-foin, ou pioche) que tenait Dorange, travaillant encore dans la vigne. Puis, aidé de Lanceron, il s'empare du reste de leur pain. Ils se jettent aussi sur le sac au pain de Mathieu Lacour, qui travaillait au même endroit.

Mais ce dernier allonge à Le Boeuf un coup sur les doigts, du bout d'un pesseau (avec lequel il avait fait griller un hareng), pour lui faire lâcher son pain. Mais comme Le Boeuf se baisse, la baguette lui attrape le nez et le fait saigner. Les deux Perrier accourent pour s'interposer et les empêcher de battre leur cousin La-

cour. Lanceron met le poing sous la gorge de Jacques Perrier, en le menaçant, tandis que Robineau se saisit de Jean-Baptiste, le jette à terre, tombe dessus, le frappe d'un gros échalas sur la tête, ce qui lui ouvre l'arcade sourcilière droite. Robineau prétendra que Perrier s'est blessé en tombant sur une pioche.

J.-B. Perrier se relève. Il est encore jeté à terre plusieurs fois. Il crie au secours. Le sang ruisselle sur son visage, ce qui n'empêche pas Robineau de lui donner des coups de pieds dans le côté.

Au même moment, Lanceron et les deux frères Robineau se joignent à Le Boeuf pour frapper Lacour qui est intervenu. Il est saisi par Le Boeuf qui l'a frappé à coups de bâton au visage et à l'estomac, et le jette à plusieurs reprises à terre, lui marchant sur les côtes.

« Va, lui dit Le Boeuf, tu viens assez souvent par ici ; prends garde à toi. Nous saurons bien te trouver. Je te couperai, toi et ta vigne, et je te jetterai dans la Fosse aux Lateux. Vous périrez. »

Toujours armés de bâtons, ils s'en prennent aussi à Jean Burat, pour lui

faire quitter son travail : *« Il faut que tous, vous vous joigniez à nous pour faire mettre les journées à 30 sols, et les vignes à tâche à 60 livres ! »* Puis, jurant le nom de Dieu, ils le menacent et lui disent que s'il ne vient pas avec eux, il le paiera, lui ou son bien.

Jean Dorange, qui travaillait à une vigne, à côté de Burat, à qui il s'était joint pour dîner avec Perrier et Lacour, est aussi interpellé : Le Boeuf s'empare de sa pioche et celle du jeune J.-Baptiste Clouet et les porte vers l'hotereau de Lacour, dont il a pris le pain.

EN POLICE CORRECTIONNELLE

Le 13 février, Gomard (Le Boeuf) est condamné à huit jours de détention et Robineau à quatre jours. Tous les accusés paient 3 livres et les dépens.

Mais comme les prévenus passent aux aveux, reconnaissent leur faute et en demandent pardon à la communauté, le juge de paix adoucit la peine. Gomard ne fait que deux jours, et Robineau, 24 heures ; chacun des accusés paie 20 sols d'amende.





Horace Vernet, Le Duc de Chartres, 1832.

La révolution de juillet 1830 vue de Joigny

Jean Bertiaux*

En cette fin de juillet 1830, Joigny est calme, paisible, ensoleillé. La vie quotidienne coule sans histoire. Les vigneron, plus de 60% de la population active de l'époque, vont la pipe à la bouche et le « houttiau » au dos, lentement, dignement, sans gros soucis, malgré une récolte qui s'annonce moyenne (à peine 30 000 feuilletes, au lieu des 35 000 habituelles). Les artisans oeuvrent tranquillement et le pont Saint-Nicolas est en pleine activité, avec ses voituriers par eau qui assurent « *en amont et en aval, le transport des personnes, des animaux, des marchandises, des bois et des vins* ».

Sans incident non plus est l'existence municipale. Un règlement de la ville a prescrit le 1er mars que les boues et les ordures seront déposées à l'avenir au coin des bornes des rues et non plus devant chaque maison, dans le « ruisseau » coulant au milieu de la plupart des rues. Evidemment, cela a dérangé quelque peu les habitudes, a fait beaucoup parler, puis tout s'est calmé.

*Article paru dans *L'Echo de Joigny*, n°4-5, 1970-1971. Le colonel Bertiaux a été l'un des trois premiers vice-présidents de l'ACEJ.

La politique ? On sait vaguement que le roi Charles X et son ministre Polignac ont quelques ennuis à Paris, mais si le docte et officiel *Moniteur* s'étend longuement sur la prise d'Alger, il n'en dit rien, mais absolument rien. Quelques bourgeois et fonctionnaires lisent cependant certains journaux d'opposition qui eux en disent davantage, et les rares voyageurs revenant de Paris rapportent quelques échos sur les difficultés royales.

Dans l'ensemble, Joigny est libéral, donc dans l'opposition, sentimentalement parlant mais sans bruit ni passion, malgré les élections à la Chambre des députés qui viennent d'avoir lieu, le 12 juillet. Elles ont amené dans ses murs plus de 300 électeurs de toutes tendances, venus de tous les points des deux arrondissements de Sens et de Joigny. En effet, avant, pendant et après les élections, des réunions se sont tenues, surtout à l'Auberge du Lion d'Or (à l'angle de la rue du Gril, Paul-Bert aujourd'hui) et du quai de Paris, et chez Lesire, de l'ancienne grange aux Dîmes du Prieuré Notre-Dame, à côté de l'église Saint-André ; ailleurs aussi.

A la mairie, le marquis de Villefranche, pair de France, notabilité gouvernementale influente, châtelain de Looze, mais président impartial du bureau de vote, a tenu table ouverte, aux frais du gouvernement, dans les salons de l'hôtel de Ville. Les libéraux ont boudé les festins royaux et le nombre des convives n'a pas dépassé 50, à chaque repas.

Le collège électoral s'est réuni dans la grande salle de la nouvelle Halle au blé à peine terminée, et le député sortant, Thérard, de Sens, libéral, a été réélu avec 217 voix sur 302 votants, contre Chaudot, pourtant maire aimé et estimé de Joigny, qui était présenté par le gouvernement de Polignac. Tout cela n'a en rien troublé la quiétude des Joviniens, et Pérille-Courcelle note que les vignerons « traversaient les groupes d'électeurs sans s'arrêter ni même se renseigner ».

Ainsi, après un hiver long, rude, pénible, et un printemps pluvieux et désagréable, Joigny entre tout doucement dans l'été...

Le Duc de Chartres et les hussards de Joigny

Vers le 20 juillet, il semble d'ailleurs qu'il en est de même à Paris, où le roi Charles X séjourne dans son château de Saint-Cloud, presque en vacances, allant à la chasse, se promenant en calèche et ne donnant que de rares

audiences. Par exemple, il a reçu le 16 juillet son cousin le Duc d'Orléans, le futur roi du mois d'août, qui semble vivre assez loin des ennuis gouvernementaux et vouloir surtout se consacrer à ses sept enfants, dont l'aîné Ferdinand, Duc de Chartres, grand, fin, beau et blond jeune homme de 20 ans. Il est hussard depuis le 21 septembre 1824, comme il est de tradition depuis Louis XV pour les ducs de Chartres.

Le 1^{er} Hussard est en garnison à Joigny, commandé sur place par un second colonel. Début juillet, le Duc de Chartres décide de venir passer une vingtaine de jours dans la ville pour commander effectivement son régiment. Faut-il voir là une preuve du manque d'intérêt de la famille d'Orléans pour la situation politique du moment ou au contraire la volonté de placer un fils à la tête d'un régiment sûr, ou encore d'éloigner l'aîné à la veille d'incidents possibles ? La question reste posée. Il faut noter toutefois que, vers le 10 juillet, le Duc d'Orléans a dit, en parlant de son fils : « *Chartres va à Joigny pour trotter, galoper et gobelotter avec son régiment. Nous accompagnerons ensuite le Roi à l'ouverture des Chambres, puis, en septembre, nous partirons pour Eu et Randon* », ce qui ne paraît guère révéler un prétendant au trône et un noir conspirateur !

Le 1^{er} Hussards – ou plutôt le 1^{er} *Houzards* – est le vieux régiment du comte de Bercheney, arrivé à Joigny à la fin de l'automne 1829, venant de Neuf-Brisach, remplaçant dans la ville le 3^e Hussards, parti à Wissembourg, regretté par la population jovienne, malgré les démêlés du début de son installation. En 1830, les Hussards portent une pelisse garnie de peau d'agneau noir et un dolman, veste de couleurs différentes pour chaque régiment, ont un pantalon garance, sont coiffés d'un haut shako rouge et munis d'une sabretache, battant leurs jarrets, de cuir noir orné d'une large plaque de cuivre aux armes royales. Le 3^e, en partance, a une pelisse et le dolman gris-argent, et le 1^{er}, qui arrive, a une pelisse et dolman bleu de ciel, avec le collet et parement garance aux tresses d'or ou de laine noire.

Le corps des officiers du 1^{er} Hussards est brillant, mêlant agréablement des noms de noblesse royale et de noblesse d'Empire ; par exemple : commandant de Sureman, baron Rheinwald, Reibelle, de Chasseloup-Laubat, de Fitz-James, de Noë, de Saint-Criq, de Noaille, de Grammont, de Ségur, Gudin, etc. Le régiment est commandé par le colonel baron Simoneau et le lieutenant-colonel Vidal de Lary. Il comprend quatre escadrons à effectif complet, soit près de 700 hommes et 700 chevaux, répartis entre le quartier

Saint-Florentin (Dubois-Thainville) où sont le colonel, l'état-major et deux escadrons. Les deux autres escadrons sont logés dans les vieilles casernes de la rue d'Etape, l'ancienne gendarmerie (Faubourg Saint-Jacques), le vieux couvent des Capucins, et dans quelques maisons louées traditionnellement à l'armée par des particuliers.

C'est vers le 10 juillet seulement que la ville et le 1er Hussards apprennent la prochaine venue du Duc de Chartres. La nouvelle est reçue avec satisfaction par presque tous les Joviniens – certains, peut-être heureux de manifester leur attachement à un prince de sang, d'autres contents de montrer leurs espoirs en un dauphin éventuel. Mais la plupart espèrent plus simplement avoir ainsi, sous le soleil et sous les lustres, quelques journées agréables, après un hiver trop calme.

Les festivités du Prince

Le vendredi 16 juillet, vers 15 heures, en effet, le Prince, porteur de l'uniforme du 1er Hussards est arrivé en calèche aux armes royales à Saint-Aubin, accompagné de son aide de camp, le maréchal de Camp Baudran, du Corps royal du Génie et de deux autres officiers. Le régiment au complet y attendait son colonel. Celui-ci monte immédiatement à cheval et prend la tête, en direction de Joigny. Il arrive vers 16 heures 30, suit les quais, traversant une foule considérable, venue de partout, endimanchée, rassemblant hommes et femmes de tous les milieux, poussant des acclamations sans fin, et admirant « *la longue et belle figure du Prince à la physionomie pleine de bonhomie affectueuse, se montrant nettement au-dessus de celle des officiers l'entourant en raison de sa taille élevée* ».

Le 1er Hussards est en grande tenue, et son défilé est splendide sous le soleil d'une belle journée d'été. Viennent d'abord les trompettes et la musique à cheval, aux pelisses chamarrées, puis le Duc de Chartres avec, à sa droite, le Colonel et, à sa gauche, le général Baudran, l'étendard du régiment porté par le baron Rheinwall. Puis, dans une superbe ordonnance, arrivent les quatre escadrons (capitaines Ferrier, Boucher, de Vignerat, de Foissy, de Courtois), sabre au clair, pelisse au vent, le grand shako surmonté haut d'un long plumet multicolore, le harnachement recouvert de la couverture d'un rouge vif au large galon bleu-ciel. Tous les hussards sont remontés en chevaux tarbais, petits, secs, nerveux, les deux premiers escadrons en che-

vaux de robe clair, les deux derniers en chevaux de robe sombre.

En cette fin d'après-midi, le sous-préfet, le maire, le marquis de Villefranche accueillent officiellement le Prince qui entre aussitôt dans la maison "Barry" qui lui est réservée (à l'angle nord-ouest de la place). D'ailleurs, le Duc de Chartres connaît déjà cette maison car, simple coïncidence ou attention délicate de la municipalité, en 1814 le Duc d'Orléans, son père, y est descendu avec sa famille, à son retour d'exil. Le Duc, alors âgé de 4 ans, avait eu très peur lorsqu'il avait vu, montant une garde vigilante et sévère, un garde national jovinien armé d'un long fusil à pierre, porteur de moustaches effrayantes et coiffé d'un majestueux bonnet à poil. Devant la frayeur de l'enfant, le garde avait déposé son fusil, enlevé moustaches et bonnet à poil, redevenant ainsi le paisible maréchal-ferrant qu'il était, et le petit prince, porté par son père, avait embrassé le gardien. En 1830, le Duc demande des nouvelles de son ami de 1814, et c'est avec peine qu'il apprend le décès de Robe, disparu le 7 mars précédent.



L'Hôtel Barry, carte postale, début XX^e siècle.

Après une journée du 16 juillet longue, fatigante, la soirée est calme ; mais, dès le lendemain, commence un heureux mélange de manifestations de tous ordres, officielles et privées, civiles et militaires.

Le samedi 17 juillet, se développe une belle manœuvre à cheval du 1^{er} Hussards, devant le quartier de cavalerie, en présence d'une assistance civile nombreuse, le Prince commandant son régiment dans les exercices les plus compliqués « *avec une voix forte et sonore et l'aplomb d'un vieil officier* », remarque Pérille-Courcelle. L'après-midi, a lieu une imposante et longue présentation au Prince des autorités et notabilités par le sous-préfet de Joigny, Busson : d'abord le préfet de l'Yonne, de Gasville et le général Boudin de Roville, commandant militaire du département, le général Desfourneaux, intendant militaire d'Auxerre, les officiers retraités et les officiers de pompiers ; puis, nettement séparés, les membres des tribunaux civils et de commerce de Joigny, au grand complet ; puis encore le conseil municipal, avec le maire, les adjoints et conseillers, le clergé de Joigny et, enfin, les principaux fonctionnaires d'Auxerre et de Joigny. Tous sont frappés par l'accueil souriant du Prince, qui a pour tous et chacun un mot aimable et pertinent.

Le dimanche 18, tout commence par une messe militaire très brillante, en l'église Saint-Jean, trop petite pour la circonstance. Toutes les maisons de la Place et de la rue Montant-au-Palais sont pavoisées de grands et étincelants drapeaux blancs aux fleurs de lys d'or. Puis, l'après-midi, se déroule un concert devant le quartier, par l'excellente musique du 1^{er} Hussards. Le Prince se promène, mêlé à la foule jovinienne et devise gaiement avec les militaires de tous grades et civils de tous âges, hommes et femmes.

Les jours suivants, le Prince se consacre surtout à son régiment, prenant son métier de colonel très au sérieux et s'occupant avec application des questions de personnel, de remonte, d'installation ; le tout, coupé d'exercices aux environs de la ville.

Parmi les mondanités, citons encore, le mercredi 21, une séance théâtrale au « Brou », offerte par les officiers du régiment, tenant eux-mêmes, moustaches à souhait, les rôles féminins des pièces présentées, avec un gros succès d'ailleurs.

Le vendredi 23, un bal est offert par le lieutenant-colonel baron Vidal de Lary, dont la fille est la filleule du Prince, chez lui à la Gobine (à l'entrée de l'avenue Roger Varrey), avec de nombreux invités. Brillant, le bal se termine à 3 heures, le lendemain.

Le dimanche 25, à 8 heures du soir, « *à la salle neuve de la rue St-Jacques* », un bal, dit l'invitation sur papier bleu, est offert à S.E.R. Monseigneur le Duc de Chartres et aux Dames de Joigny par les officiers du régiment. Bal très réussi.

Le lundi 26, bain royal dans l'Yonne. Départ du Port St-Nicolas dans la matinée – au moment où les Ordonnances qui vont déclencher la révolution paraissent à Paris – avec le sous-préfet et quelques officiers. Embarquement dans trois petits bateaux, recouverts de toiles peintes et de feuillages, montés par des mariniers en pantalon blanc et en ceinture bleue. Descente de l'Yonne au milieu de nombreux curieux groupés sur les rives ; puis, bain vers l'Île d'Epizy, sport pendant une heure (saute-mouton) et dîner joyeux sur l'herbe, avant le retour à cheval à Joigny.

Le mardi 27 juillet, à l'heure où les Parisiens luttent déjà dans la capitale, encore au théâtre Brou, une séance est offerte au Prince et au régiment par la Société de la Ville de Joigny, comme l'indique l'invitation au papier vert.

Le mercredi 28 est une journée de combat à Paris. A Joigny, les journaux publiant des ordonnances arrivent seulement dans la matinée. La vie n'en est pas troublée pour autant. Le Duc de Chartres continue son inspection militaire.

A 8 heures 30, le bal, ou plutôt la fête offerte par la Ville, commence à l'hôtel-de-ville. Les salons sont rutilants de guirlandes, de fleurs et éblouissants de lumières. Deux orchestres sont en place, des chanteurs sont là, les buffets sont largement fournis, et le bal est ouvert vers 10 heures par le Prince, d'une élégance raffinée. Il valse avec aisance aux bras d'une gracieuse et belle Jovienne, dont l'histoire ne dit pas le nom. Le Prince déploie tout son charme, qui est grand, danse beaucoup et bien, s'entretenant galamment et gaiement avec toutes ses cavalières.

Le sévère et digne Chaudot, en habit sombre, et les membres du conseil municipal sont ravis, car le succès est total. Bal et concert paraissent devoir se prolonger fort tard, jusqu'à l'aube, lorsque brusquement, vers minuit, un cavalier-estafette entre, va droit au Prince et lui remet un pli que celui-ci lit avant de quitter le bal, l'air grave et assombri. La réunion se traîne alors jusqu'à 2 heures, mais le cœur n'y est plus.

La nouvelle de la révolution

D'après le programme établi, le jeudi 29 doit être encore un jour de fête, car le Prince, désireux de rendre les politesses reçues de la ville et de ses habitants, a organisé une grande soirée chez lui. Le Duc d'Orléans, son père, lui a envoyé de Paris une immense tente qui a été montée dans les jardins

en terrasse de la maison Barry, donnant sur la promenade du Nord. Tout est prêt : musiciens, chanteurs sont à leur poste, le buffet d'une magnificence inouïe est installé, et les illuminations multicolores, prêtes à jaillir. Tout paraît devoir être plus beau que la veille, lorsque, vers 11 heures, un nouveau courrier arrivé à franc étrier de Paris remet une nouvelle lettre au Prince. Aussitôt, il quitte Joigny incognito, dans une voiture non-armoriée. Le régiment est consigné dans ses quartiers et, vers 4 heures, des employés municipaux remettent une circulaire aux nombreux invités du soir : elle leur dit que, à la suite d'une indisposition du Prince, la fête est reportée. Robes crinolines et à cerceaux aux « Berthe » de fines dentelles, gilets richement brodés, fracs sévères ou de couleurs, uniformes aux larges tresses d'or doivent être remis aux porte-manteaux, avec de profonds et sincères soupirs de désillusion.

Le vendredi 30, à Paris, l'insurrection triomphe, la révolution est faite, les Trois glorieuses sont déjà dans l'histoire. A Joigny, les nouvelles sont rares, décousues, contradictoires. Quelques Joviniens seulement s'affairent autour des voyageurs arrivant de la capitale par voitures et même par bateaux, mais la cité est calme et la vie reste normale. Pas de journaux, pas de courrier, la malle arrive avec dix heures de retard et n'apporte rien de précis. Le régiment est toujours consigné. La ville s'endort tranquillement, en sachant néanmoins qu'un gouvernement provisoire « libéral » a été installé à Paris, que notre presque concitoyen Casimir Périer en fait partie et que le général La Fayette est nommé commandant de la Garde nationale.

La nuit du 30 au 31 n'apporte rien de nouveau. Vers 2 heures du matin, une calèche allant à Paris est contrôlée par un officier de garde, près du relais de la Commanderie. La Duchesse d'Angoulême (Marie-Thérèse-Charlotte de France), fille de Louis XVI et Dauphine, est dans la voiture, avec Louvois. La Duchesse revient du centre de la France : elle doit déjeuner, le 31, à Joigny avec le Duc de Chartres, son cousin. Mais, ayant appris les événements parisiens, elle rentre précipitamment et incognito dans la capitale. Elle a perdu la superbe qu'elle montrait ici-même en 1826, lorsqu'elle était venue voir le régiment de « Cuirassiers de la Reine », dont elle était colonelle honoraire. Aujourd'hui, elle est là, affolée, larmoyante, confiant à l'officier de service que tous ces malheurs incombent à Polignac, qui n'a jamais voulu écouter les conseils de modération donnés par son mari ou par elle-même. Elle poursuit rapidement sa route vers Paris, vers l'abdication de son beau-père et son départ pour l'exil.

Le samedi 31, le soleil est radieux, la matinée est calme et, vers 11 heures, l'animation revient et s'accroît avec le retour du Duc de Chartres, en début d'après-midi. Il revient de Montrouge, aux portes de Paris, avec l'ordre de son père de rentrer après 300 kilomètres en calèche en moins de deux jours. Le Duc rentre chez lui, place de l'Hôtel-de-Ville, et de nombreux Joviniens viennent stationner devant sa maison. Il ne reçoit cependant que le marquis de Villefranche et le sous-préfet. Vers 14 heures, il fait partir un pli urgent destiné à sa mère, et nous savons que le cavalier, Boyer, ancien militaire, arrive à Paris avant minuit.

Préoccupé, peut-être fatigué, le Duc ne voit plus personne. Dehors, l'animation tourne à l'agitation : dans l'après-midi sont arrivées quelques diligences aux fleurs de lys enlevées. Avec ceux qui attendaient sur la place, les Joviniens du haut de la ville descendent sur les quais, vers les relais de poste : à la Commanderie, rue d'Etape, au relais du Trianon. Le sous-préfet impatient, nerveux, attend la malle-poste qui arrive vers 17 heures. Il se précipite vers le postillon puis, après un bref entretien, disparaît de la scène jovinienne, entraînant dans son sillage le commissaire de police, grand, sec, sévère et peu aimé. Quelques journaux sont arrivés et on applaudit à une suggestion du *National*, proposant que le Duc d'Orléans devienne « Roi des Français ». Toute la ville est dehors, sauf quelques inconditionnels de Charles X, calfeutrés chez eux, mais ne sont pas et ne seront pas inquiétés. Les jeunes gens s'installent aux relais et arrachent les fleurs de lys des diligences arrivant de Dijon et de Besançon. Le soir arrive, la foule se disperse, et la nuit sans fleurs de lys reste aussi calme que la précédente avec fleurs de lys.

Le drapeau tricolore jovinien à Paris

Le dimanche 1er août est la grande journée tricolore de Joigny. Elle commence d'ailleurs très tôt, car dès avant l'aube, un grand drapeau est attaché sur le pont, à la Croix de St-Nicolas. Il est déjà respecté comme un objet sacré et les passants, après y avoir jeté un coup d'œil, continuent respectueusement son chemin.

Vers 9 heures, la foule, de plus en plus nombreuse, apprend qu'un courrier, cocarde tricolore au chapeau, vient d'arriver chez le Prince. Alors, brusquement, ceux qui savent, suivis de ceux qui ne savent pas, gagnent la porte de la maison « Barry ». Vers 9 h 30, le Prince, calme, digne, apparaît et, d'une

voix forte et bien timbrée, annonce que le Duc d'Orléans est entré dans Paris pour exercer la fonction de Lieutenant général du royaume. Dans un enthousiasme délirant, la foule acclame longuement le Duc de Chartres et pousse des vivats en l'honneur du Duc d'Orléans. Presque aussitôt, elle se disperse. Vers midi, des groupes de jeunes gens précédés de tambours et porteurs de drapeaux tricolores vont de rue en rue lire et afficher une proclamation annonçant la nouvelle. Il semble bien que cette déclaration a été inspirée par le Prince.

Puis un bureau d'enrôlements volontaires est ouvert pour la défense des trois couleurs, au café du Méridien (route de Paris), tenu par le sieur Pierre Gault qui, en accord avec le Prince, rebaptise son établissement « Café du Duc de Chartres ». Quelques vieux soldats de l'Empire prennent les inscriptions d'anciens et de quelques jeunes libéraux. Les engagés, groupés en Bataillon mobile, commandé par le colonel Pisois, équipés et armés à la hâte, s'apprêtent à se mettre en route vers Paris. Le Prince leur fait dire de rester tout simplement immobiles à Joigny.

Devant le quartier de la Cavalerie, on acclame les hussards arborant de la cocarde tricolore qui, légèrement surpris, sont portés en triomphe. Vers 15 heures, une importante délégation vient offrir au Prince un drapeau tricolore en soie, tout neuf, confectionné à la hâte, mais avec beaucoup de soin et de goût, avec, en son centre, l'inscription : « *La Ville de Joigny au Régiment des Hussards de Chartres* ». Saulnier aîné fait un discours touchant qui appelle une réponse non moins touchante du Prince. Ce dernier accepte l'étendard avec reconnaissance et déclare, avec une émotion mal contenue, que lui et son régiment sauront défendre à l'occasion le drapeau qui lui est remis. Vers 17 h, le drapeau tricolore remplace le drapeau blanc au fronton de l'hôtel-de-ville et, peu de temps après, les trois couleurs sont hissées au plus haut du clocher de Saint-Jean.

Presque aussitôt, le départ est annoncé pour 20 heures ; à nouveau, les quais sont noirs de monde. Des orchestres populaires jouent de place en place, dans le bas de la Grande-Rue, devant les casernes. Le régiment sort du quartier, le son des trompettes couvert par les bruits, les chants, les vivats et les « boêtes » (boîtes à poudre des jours de carnaval). Le 1er Hussards est en tenue de route : plus de musique, seulement les trompettes, plus de plumets, plus de couvertures riches en couleurs ; la pelisse est mise et la cocarde arborée par tous. Comme à l'arrivée, seize jours auparavant,

le Prince est en tête avec, immédiatement derrière lui, l'étendard ; mais, aujourd'hui, il est tricolore : c'est celui des Dames de Joigny.

Le 5 août, le Duc de Chartres entre dans Paris. Comme les drapeaux tricolores n'ont encore pas été remis aux corps de troupes, on peut dire que le drapeau de Joigny a été le premier emblème à défiler dans Paris, à la tête d'un régiment. C'est peut-être celui qui existe au Musée de l'Armée, daté de 1830, non réglementaire, et dont l'origine est inconnue.



Louis-Philippe et le drapeau tricolore, imagerie Pellerin.

Le régiment parti, la fête est finie, les lampions s'éteignent. La vie normale reprend. Au début d'août, la Garde nationale « Lafayette » s'exerce toujours à la halle aux blés. Au Café du Duc de Chartres et à la mairie, des listes de souscripteurs sont ouvertes pour venir en aide aux victimes de l'insurrection parisienne. Le 4 août, Gaume, adjoint au maire, ceint de l'écharpe tricolore et escorté des pompiers et des gardes nationaux, annonce officiellement, du haut du perron, l'abdication de Charles X et du Duc d'Angoulême. Le même jour, sur l'initiative de Pérille-Courcelle, le bruit d'une régence possible du duc de Bordeaux ayant couru, la Ville adresse, comme de nombreuses communes de France, une pétition demandant la couronne pour le Duc d'Orléans : ce qui est fait, le 10 août.

Le Duc de Chartres, devenu Duc d'Orléans, envoie en échange de celui qu'il a reçu, un superbe emblème national, surmonté d'un splendide et fier coq gaulois. Le 1er Hussards, finalement, ne rentre pas à Joigny, mais reste en garnison à Paris.

Ce séjour du Duc de Chartres marque la population jovinienne. Le *Mémorial de l'Yonne* (n°65) résume bien l'événement : « A Joigny, en somme, tout le monde est sous le charme du Prince. Il est impossible d'entendre un concert plus unanime. Nos dames sont toutes dans le ravissement. Nous craignons que quelques-unes d'entre elles n'en perdent la tête ». Alors que le *Moniteur officiel* (2 août 1830), rendant compte de la situation pendant les Trois glorieuses, se contente de deux mots : « Joigny : rien ». Car tout le monde sait que la province, comme les peuples heureux, n'a pas d'Histoire.



Révolution de 1870



Le peuple a vaincu ses Messieurs partagent

en l'honneur de la République à l'occasion de la chute de l'Empire



Henri Decaisne, Le Duc de Chartres en uniforme des hussards.

Monseigneur le Duc de Chartres à Joigny

ARCHIVE

Témoignage de la venue du Duc de Chartres à Joigny, dans le journal *Le Messager des Chambres*.

JOIGNY (Yonne), 17 juillet

On assure que S.A.R. Mme la Dauphine, revenant des eaux, doit s'arrêter à Ancy-le-Château, chez M. le marquis de Louvois, au commencement de la semaine prochaine, et avoir, en passant à Joigny, un moment d'entrevue avec S.A.R. M. le duc de Chartres.

Le jeune prince a fait son entrée, vendredi dernier, dans la ville de Joigny, à la tête de son régiment, qui va y tenir garnison. L'une des plus belles maisons de la ville (celle-là

même où toute sa famille, et lui aussi enfant, furent reçus en 1814, lors de la Restauration) a été disposée pour le recevoir. Ses équipages, sa vaisselle et beaucoup de personnes de sa maison ont précédé le prince, dont le séjour sera marqué par des soirées de bals, des représentations théâtrales données par MM. les officiers du régiment. On ne doute pas que M. le préfet, M. le commandant du département, M. le général de la division et d'autres éminents personnages de toute cette province, ne viennent successivement faire leur cour au prince. Beaucoup de dames

sont également attendues, notamment de Dijon. M. le baron Thénard, l'un des députés de l'Yonne (déjà connu du prince), est resté pour lui présenter ses hommages.

Nous sommes heureux et fiers de la possession d'un jeune prince, dont l'affabilité héréditaire est sans égale, et qui sait se faire aimer dans tous les rangs. Il suffit à Paris de sa présence dans un cercle ou dans une fête pour charmer tous les assistants, pour épanouir toutes les âmes. Il anime les réunions que l'étiquette pourrait rendre trop sérieuses ; il tempère par l'aimable dignité de sa personne celles qui pourraient tendre à devenir un peu bruyantes. Nul ne sait mieux gagner les cœurs. Les condisciples qu'il s'est attachés durant ses études, sont restés des amis, et il est déjà chéri dans l'armée. Homme du monde, prince ou militaire, il est également bien partout, également apprécié par tous les âges et dans toutes les positions.

De Joigny, 23 juillet

Le prince est arrivé ici le 16, à 5 heures du soir. Il a fait son entrée dans Joigny, à la tête de son régiment, qui était allé se mettre en bataille sur la route, à quelque distance de la ville, pour y attendre son arrivée.

Il était vêtu en capitaine des hus-

sards ; une simple plaque et un cordon bleu du Saint Esprit, passé en écharpe sous sa pelisse, le faisaient seuls distinguer des autres officiers de son régiment.

Son régiment l'a accompagné jusqu'à son palais (c'est le nom qu'on donne à la maison de M. Huré, juge de paix, qu'il occupe en entier, sauf un petit logement écarté que s'est réservé le propriétaire).

Arrivé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où est située sa demeure, le prince a été reçu par M. le maire, M. le sous-préfet, M. le marquis de Villefranche, pair de France, et autres personnes de distinction. Il est passé devant le front d'un escadron de service qui l'attendait en bataille sur la place, et parlé affectueusement à quelques officiers ; puis il est descendu de cheval, et a serré la main du brave colonel Baron Simmoneau, qui commande le régiment en son absence ; la troupe a défilé, et le prince est rentré.

Le même jour, le maire, le sous-préfet, le colonel et quelques officiers supérieurs, ont dîné avec le prince.

Une foule immense s'était portée sur tous les lieux où le prince devait passer. Aucun cri n'a été proféré, mais on lisait sur tous les visages l'expression du plaisir et de la joie.

Le 17, M. le préfet, M. le Baron de Roville, M. le général Desfourneaux, M. le sous-lieutenant militaire, les autorités, les administrations, les fonctionnaires de toutes

classes, les officiers en retraite et ceux du corps des pompiers ont été présentés à S.A.R.

Les tribunaux civils et de commerce, accompagnés des membres du parquet et suivis des avoués du siège, puis le conseil municipal, ayant en tête le maire et ses adjoints, et enfin le clergé de la ville, ont été admis à présenter leurs hommages au prince.

On a remarqué que MM. du clergé cherchaient à prendre les devants. Ils n'ont pu parvenir à devancer les tribunaux, mais ils ont profité du mouvement de retraite de cette compagnie assez nombreuse, pour se glisser dans le salon, et précéder le corps municipal.

Le prince a fait à chacun l'accueil le plus obligeant ; il ne paraissait nullement étranger aux personnes et aux intérêts de la localité.

Le général Baudrant, aide-de-camp du prince, recevait les personnes présentées dans le salon d'attente. S.A., en uniforme de colonel, vêtu d'un simple dolman, sans pelisse et sans autre distinction qu'une petite plaque en argent, était debout et découvert ; il était accompagné de son secrétaire des commandements et de M. le sous-préfet de l'arrondissement.

Le même jour le président du tribunal civil et le juge de paix ont été admis à la table du prince.

Dimanche 18, la musique du régiment exécutait divers morceaux sur

la promenade publique. Le prince s'y est promené une bonne partie de la soirée. Un public nombreux se pressait sur son passage et gênait même *un peu trop* ses mouvements. Il était perdu dans la foule.

Le 21, les officiers du régiment ont donné une représentation du *Plus beau jour de ma vie* et de *Tony*. C'était un spectacle bizarre que de voir des femmes en moustaches et avec des voix de basse-taille. Le Prince qui assistait à cette représentation dans une loge qui lui avait été préparée, a paru y prendre plaisir ; on l'a vu plusieurs fois donner le signal des applaudissements.

Hier 22, il y a eu bal chez le lieutenant-colonel, M. le baron Vidal de Lhéry, dont un des enfants est filleul du prince. La soirée a été délicieuse. Mme de Lhéry en a fait les honneurs avec une grâce parfaite. Le prince n'a manqué ni une contredanse ni une valse ; il ne s'est retiré qu'à trois heures du matin ; sa retraite a été le signal du départ.

Dimanche, les officiers du régiment offriront un bal à S.A.R. Mardi, représentation théâtrale par les jeunes de la ville, *la Somnambule*, *la Mansarde des artistes*, *l'Ours* et *le Pacha*. Une députation de ces jeunes gens a été reçue ce matin par le prince avec une bienveillance toute particulière. Tout le monde a été charmé de sa grâce et de son affabilité. On lui demandait son jour. Il n'a pas voulu le prendre, et en a laissé le choix aux



jeunes gens en leur disant que ses
soirées étant libres, ils pouvaient
disposer de celle qui leur convien-
drait le mieux.
Mercredi, bal par la ville.
Jeudi, bal par le prince aux dames
de Joigny.
S.A.R. partira samedi ou dimanche ;
il ira voir sa famille à Neuilly, et
sera à Paris le 2, ayant reçu, à son
départ, l'ordre du roi de se trouver à
l'ouverture des chambres.

En somme, tout le monde est sous
le charme, et chante les louanges
du jeune prince. Il est impossible
d'entendre jamais au concert plus
unanime. Nos dames sont toutes
dans le ravissement. Nous craignons
que quelques-unes d'entr'elles n'en
perdent la tête.

(*Le Messager des Chambres*, 20 et
27 juillet 1830)

